

**ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
BOURTH**

**REGLEMENT INTERIEUR
MATERNELLE**

Ce règlement vise à préciser les modalités de fonctionnement de l'école de Bourth dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

L'accès aux animaux, même portés ou tenus en laisse est interdit dans l'enceinte scolaire ainsi que dans les galeries.

Pour la sécurité et la santé des enfants et, conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'enceinte scolaire et dans les galeries d'accès.

ACTIVITÉS ET HORAIRES

Les activités de l'école se répartissent sur 24 heures hebdomadaires d'enseignement dans le temps scolaire.
Les entrées en classe se font à 8h45 et 13h15, les sorties à 11h45 et 16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'organisation de la surveillance des élèves est de la compétence du Conseil des maîtres. Celle-ci commence 10 minutes avant le début de la classe et se termine à l'heure de la fin des cours.

Entrées à l'école : elles se font de 8h35 à 8h45 et de 13h05 à 13h15 à l'entrée du préau.
Les enfants des classes maternelles doivent être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur classe.

Sorties de l'école : elles se font à 11h45 et à 16h15
A la porte du préau pour la classe des moyens-grands

Dans la classe pour les petits -moyens

Les élèves sont remis aux familles ou à toute personne adulte nommément désignée par écrit.

Les parents s'engagent à ne pas gêner la libre circulation des enfants aux entrées et sorties des classes.

Par souci de sécurité, il est demandé aux parents de limiter leurs déplacements au sein de l'établissement

Le port du signe ou de tenue par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

HYGIENE

Les parents doivent veiller à ce que les enfants se présentent à l'école en parfait état de propreté et exempts de possibilité de contagion. Pour toute difficulté persistante, le médecin de la PMI ou de l'éducation nationale sera sollicité.

Pour le respect de soi-même et des autres une tenue vestimentaire correcte et décente est exigée à l'école.

Il est recommandé aux familles d'être très vigilantes afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès le début et d'en informer un maître ou une maîtresse.

Pour la sécurité, le confort et la bonne éducation de l'enfant,

- Venir régulièrement à l'école.
- Arriver toujours à l'heure.
- Apprendre à s'habiller et à se déshabiller seul.
- La personne responsable (adulte) ne doit pas oublier de venir chercher l'enfant à l'heure.
- **L'enfant ne sera jamais confié à une personne non signalée par écrit à la maîtresse .**

- Pour être en forme, en tout temps, l'enfant jouera dehors. Il sera habillé en conséquence (bottes, imperméable,...)
- Etre propre (Attention aux poux !!!) en arrivant à l'école, mais l'enfant a le droit de se salir (sable, herbe, peinture...)
- Chez les petits et les moyens, l'enfant se repose l'après –midi.
- Les affaires sont marquées. Les vêtements doivent être pratiques à mettre et non fragiles pour jouer.
- L'enfant doit laisser ses jouets, bijoux, ... à la maison.
- Malade, l'enfant doit rester à la maison jusqu'à la guérison complète. Aucun médicament ne sera donné à l'école. En cas de fièvre à l'école, les parents (ou les personnes autorisées) devront venir le chercher.

Toujours prévenir en cas de maladie contagieuse

ASSURANCE

L'assurance scolaire (civile et individuelle) est demandée pour garantir l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire.

STATIONNEMENT

Il est demandé aux parents de respecter, dans un souci de sécurité pour leur(s) propre(s) enfant(s), les stationnements réglementaires aux abords de l'école.

Le règlement de l'école peut être complété par un règlement spécifique à chaque lieu de vie de l'école.

L'équipe pédagogique de l'école vous remercie de votre aide et de votre compréhension. Elle vous encourage à multiplier les rapports parents et enseignants dans le but de mieux défendre les intérêts de vos enfants.

Tous les enseignants, sont à votre disposition pour tout renseignement, sur rendez-vous.

Signatures des parents